

# PROGRAMME MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3 « CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES »

**DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**

## PRESENTATION DU METIER

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- Le management du service de sécurité ;
- Le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie ;
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- Le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

## PUBLIC VISE

Tout titulaires du PRV 2, du Brevet de Prévention, de l'AP2 (attestation de prévention de niveau 2) ou de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile.

## PRE-REQUIS

Titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile " Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile " conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 du présent arrêté.

## OBJECTIF DE FORMATION

Acquérir les connaissances permettant le management et la gestion d'un service de sécurité incendie conformément à l'arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent.

## VERIFICATION DES ACQUIS ET MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME

### Vérification des acquis

Fiche d'évaluation (une minimum) (QCM ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique - Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

### Modalité de suivi du programme

- Fiche de présence des stagiaires.
- Questionnaire de satisfaction des stagiaires.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.
- Délivrance d'une attestation SSIAP3 au stagiaire.
- Délivrance d'une équivalence SSIAP3 au stagiaire qui aura suivi le programme en entier.

## NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITE

**FORMACODE** : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

## REFERENCE REGLEMENTAIRE

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

# PROGRAMME MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3 « CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES »

**DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**

-Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.

-Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.

-Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.

-Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

### SEQUENCE 3 : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS 07H00

-Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

### SEQUENCES 2 ET 3 : GESTION DES RISQUES 11H00

-Réalisation des travaux de sécurité  
-Documents administratifs

### SEQUENCES 3 ET 4: LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE 08H00

-Le code du travail applicable aux salariés  
-Notion en droit civil et droit pénal

### SEQUENCE 1, 2 ET 3: LE BUDGET DU SERVICE SECURITE 08H00

-La réalisation des budgets  
-La fonction achat  
-Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

## MODALITES D'ORGANISATION

NB : Nos formations de SSIAP se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

### Durée totale minimum :

35 heures

### Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

### Modalités d'intersession :

Sans objet

### Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

### Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- \* Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- \* Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- \* Les logiciels appropriés

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

# PROGRAMME MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3 « CHEF DE SERVICE DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES »

## DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

- \* La connexion Internet et à notre serveur
- \* Les supports papiers
- \* Ecrans interactifs

### Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet  
Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

### Liste des matériels et équipements :

- \* Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- \* Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- \* Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- \* Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- \* Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- \* Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- \* Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- \* Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement \* Un clapet coupe-feu équipé
- \* Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- \* Emploi du téléphone (réception, appel)
- \* Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- \* Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- \* Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- \* Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- \* Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- \* Plusieurs jeux de plans
- \* Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- \* Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

### Qualification des formateurs :

- Intervenants avec une qualification minimum de SSIAP 2. avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1
- ou Intervenants avec une qualification SSIAP 3 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION
- ou Intervenants avec une qualification DUT Hygiène et sécurité avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1

## EVALUATIONS FORMATIVES

- \* Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- \* Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- \* Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- \* Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS**

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

**DUREE : 35 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT**

### MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

La présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.  
Obtention du diplôme S.S.I.A.P. 3 par équivalence.

### LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

### LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

### ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine  
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine  
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

### ACCESSIBILITE



- \* Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- \* Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- \* Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- \* Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

### CONTACT

Site internet : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr)

